

Brevet de Surveillant de Baignade (BSB)

Date et lieu de la formation

Du lundi 30 avril au samedi 5 mai (inclus) au complexe aquatique l'Odyssée de Chartres (28000).

Les cours se dérouleront de 8h à 17h30 chaque jour sauf le mardi 1^{er} mai férié.

Public visé

Cette formation (35 heures environ) s'adresse exclusivement aux personnes qui souhaitent encadrer la baignade des enfants dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM).

Posséder le Brevet de Surveillant de Baignade (BSB) c'est l'assurance d'avoir un job d'été compte-tenu de la demande toujours croissante de personnes qualifiées.

Conditions d'entrée

- Avoir 18 ans au 1er Juillet de l'année en cours (soit le 1^{er} juillet 2018)
- Etre reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage
- Avoir un minimum d'aptitude et d'entraînement à la natation

Rôle et missions

Avant même l'aspect de surveillance, une baignade doit être avant tout bien préparée. C'est pourquoi le BSB travaille toujours en deux temps :

1. Il prépare la baignade en amont avec l'équipe d'animation afin de connaître les caractéristiques du groupe d'enfants dont il devra assurer la surveillance puis aménage et sécurise la zone dédiée aux activités de baignade.

2. Il surveille la baignade, assure la sécurité de tout le groupe, fait respecter les règles en développant un esprit de prévention chez les jeunes et conserve à tout moment ses capacités d'intervention.

Objectifs

A l'issue de la formation vous serez capable de :

- déterminer les risques de noyades et d'accidents dans les différentes situations
- porter assistance à un baigneur en détresse et prodiguer les gestes de secours nécessaires
- organiser les baignades des enfants en collaboration avec l'équipe d'animation
- connaître et faire respecter la réglementation des baignades dans les lieux aménagés ou non aménagés

Contenu de la formation

- Rôle et fonction du surveillant de baignade
- La réglementation des baignades
- Organiser les baignades
- Prévenir les risques de noyade
- Porter assistance au noyé
- Les gestes de première urgence (formation et validation du diplôme de secourisme PSC1 en plus du BSB)
- Faire découvrir les milieux aquatiques
- Premières approches de l'eau
- Préparer en équipe les animations autour de l'eau

Examen final

Quatre épreuves éliminatoires :

- Le lancer de ballon :

L'épreuve consiste à lancer le "ballon de sauvetage" au-delà d'une distance minimale de 10,50 mètres.

Le candidat dispose d'un maximum de trois lancers pour réussir l'épreuve, sans limite de temps.

Le lancer est déclaré valable lorsque le ballon tombe au delà de la ligne des 10,50 mètres.

- Le 50 mètres sauvetage mannequin
- Un parcours de 200 mètres en nage libre avec franchissement d'obstacles (sans limite de temps)
- Epreuve pratique de soin de 1ère urgence aux noyés

Deux épreuves théoriques :

- Questions relatives à la réglementation et à l'organisation des baignades dans les accueils collectifs de mineurs
- Questions relatives à la prévention des noyades

Coût de la formation

La DDCSPP d'Eure et Loir prend en charge 100 € par personne afin de diminuer le reste à charge pour chaque candidat. Le coût final de cette formation qui intègre le passage du PSC1 et du BSB est ainsi de :

- 150 € pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge par leur employeur ;
- 100 € pour les autres candidats

Date limite d'inscription : le vendredi 13 avril 2018

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Direction départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure et Loir, service des politiques de jeunesse, sports, vie associative et solidarité d'Eure et Loir

CS 70527 - 15, place de la République - 28019 CHARTRES Cedex

Aspects administratifs : Annie VIGOUREUX - bureau 301 - Tel. : 02 37 20 51 04

Aspects pédagogiques : Benoît GASNIER - bureau 305 - Tel. : 02 37 20 51 07 / 06.07.45.99.87